



DG Éducation et culture

Programme «Culture»



European Heritage Days

Journées européennes
du patrimoine



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DGIV/PAT/JEP(2012)5
03 février 2012

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE
Une action jointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

**”La Dimension européenne”
Caractéristiques principales**

Strasbourg (France), 10 février 2012

**Lieu : Conseil de l'Europe
Palais, salle 17
Allée de l'Europe, 67000 Strasbourg**

« LA DIMENSION EUROPEENNE » : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Lors d'une réunion portant sur la « Dimension Européenne » (Strasbourg 11-12 décembre 2011), les experts et les coordinateurs nationaux ont convenu que le concept de « Dimension Européenne » pourrait être défini selon les caractéristiques suivantes. Les événements mis en avant comme ayant une « Dimension Européenne » doivent comporter :

- A) **Une coopération à des niveaux multiples** (des initiatives locales, régionales, nationales, internationales, transfrontalières et transnationales). La difficulté à sensibiliser la population locale doit être abordée. La solution réside peut-être dans l'accentuation de la nouvelle géographie des échanges culturels que nous connaissons aujourd'hui, permettant aux dimensions locales des activités internationales de constituer le noyau d'un événement, et d'investir tous les participants comme des partenaires égaux dans un réseau international.
- B) **Une mise en réseau et l'utilisation des nouvelles technologies** pour permettre une plus grande portée aux communautés restreintes et assurer un accès pour tous. Les réseaux électroniques permettent aux communautés européennes de travailler ensemble et d'avoir un droit de regard dans le développement des événements.
- C) **Un accent mis sur la diversité culturelle**, conformément aux textes adoptés par le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et l'UNESCO. L'accessibilité dans son sens le plus large, sera accentuée. Les termes de dialogue interculturel et d'échange interculturel peuvent être utilisés à la place de diversité culturelle là où ce dernier terme est devenu trop politisé.
- D) Une promotion de **l'échange d'idées, d'information, de biens et de services et le partage de ressources** entre les différents partenaires des pays européens.
- E) **Une participation / un engagement / une coopération active entre les publics des événements J.E.P. et la communauté locale.**
- F) Un accent sur les **activités centrées sur des personnes** plutôt que sur des objets ou des lieux. Il faudrait mettre en avant de la dimension humaine des projets et du patrimoine.
- G) Un accent sur les liens **entre patrimoine, histoire et culture.**
- H) Une vision du patrimoine culturel comme ressource plutôt que comme fin ou but en soi.
- I) **Un principe de viabilité du projet** : un projet ne doit pas avoir un financement intégralement externe. L'événement « Dimension européenne » doit toujours prévoir de générer des ressources propres.
- J) Une attention à **inclure des jeunes.**
- K) **Des liens entre les événements et la coopération transfrontalière entre des structures éducatives ou culturelles.**
- L) Une **coopération culturelle** comme valeur.

Tous les participants ont décidé que les événements « Dimension Européenne » devraient mettre l'accent sur la patrimoine commun européen. Ils devraient intégrer les principes de coopération et de diversité et la vision de construire une meilleure société basée sur la paix, la coopération et le respect mutuel.